

# Enseignement Supérieur/Candidature à la fonction de directeur général de l'ENSET Sur fond de mécontentement

C.G.K

Libreville/Gabon

Après le rejet de la candidature de l'actuel directeur général, pour "omission de présentation de bilan", d'aucuns estiment au sein de cette grande école d'utilité publique, que le Pr Donatien Nganga-Kouya a été "injustement écarté".

LES conseils d'administration pour le renouvellement des recteurs d'universités et des directeurs généraux de grandes écoles d'enseignement supérieur d'utilité publique se poursuivent. Après l'université Omar Bongo (UOB), le tour est revenu à l'Ecole normale supérieure d'enseignement technique (ENSET) de tenir le sien en fin de semaine écoulée. Cinq candidats étaient en lice. Mais bien que remplissant les critères d'éligibilité, la candidature du Pr Donatien Nganga-Kouya, le directeur général sortant, a été jugée "irrecevable" par le ministre d'État chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Jean de Dieu Moukagni-Iwangou, par ailleurs président dudit conseil d'administration, au motif que l'intéressé



Photo : Kouiga

Le ministre d'Etat Moukagni-Iwangou félicitant les candidats, les uns après les autres, au terme du conseil d'administration.

n'a pas fait le bilan des 9 ans déjà passés à la tête de cette grande école.

L'argumentaire du membre du gouvernement, avance-t-on, se fonde sur une disposition de l'arrêté 011 qui exige, s'agissant des candidats en fonction, le dépôt d'un bilan de leur exercice. Or, à ce sujet, les partisans de l'actuel directeur général estiment qu'"un ar-

rêté n'est pas au-dessus d'un décret".

Notamment le décret 00216/PR/MESRFC du 28 juillet 2017 fixant la procédure de désignation des chefs d'établissement publics d'enseignement supérieur qui dispose, en son article 3, que "tout postulant aux fonctions de directeur général de grande école doit se pourvoir d'un dossier comprenant notam-

ment un programme académique dénommé *Projet de gouvernance institutionnelle, en abrégé PGI*".

Qu'à ce titre, "le bilan ne constitue pas une condition sine qua non pour

éliminer un candidat sérieux dont le contenu du PGI présenté lors du conseil d'administration constituait en lui seul un bilan".

Qu'a cela ne tienne, sur les cinq candidats en

compétition, trois ont été retenus. Le gouvernement aura donc à choisir, le moment venu, en Conseil des ministres, le nom de celui qu'il voudra comme directeur général de l'ENSET entre : Jean-Christophe Moudjigui (83,81%), Christian-Didier Mouity (70,86%) et Samuel Mezui m'Obiang (67,05%).

Mais à ce qui se dit, la messe est loin d'être dite. D'aucuns, à l'ENSET, vont désormais jusqu'à douter de la "fiabilité" des dossiers retenus. Alléguant, à tort ou à raison, que certains dossiers ne répondraient pas aux critères définis dans le décret susmentionné. Dont l'article 2, relatif aux "conditions d'éligibilité", qui dispose : "est éligible aux fonctions de directeur général de grande école, tout enseignant-chercheur permanent justifiant d'une ancienneté d'au moins 5 ans et du grade de Maître-Assistant au moins".

## Choses vues

### Sous les échangeurs : des marchés improvisés

R.H.A

Libreville/Gabon

LE fait n'échappe pas aux Librevillois qui empruntent les échangeurs d'IAI, d'Awendjé, de Nzeng-Ayong ou des Charbonnages. Des marchés de fortune se sont développés tout autour de ces sites. Des espaces commerciaux qui peinent à être encadrés par les pouvoirs publics. Dès l'après-midi, ces endroits sont pris d'assaut par des marchands de tout acabit. Lesquels semblent se soucier peu du rétrécissement des trottoirs et de la chaussée qu'ils occasionnent. Et c'est bien là le problème. Du fait de la présence de ces commerçants, il n'est pas rare de voir des pié-

tons se risquer sur la route pour pouvoir circuler. Au carrefour Charbonnages, l'espace public aménagé devant le magasin "Cecado" abrite désormais un véritable étal de chaussures, une fois le soir venu. Des marchandises sont ainsi exposées à qui mieux mieux jusqu'à la chaussée mitoyenne ! Ici, les dégâts causés par la poussière et les gaz d'échappement des véhicules au contact des produits vivriers, qui complètent ce décor, quelques mètres plus haut, ont de quoi interpeller. Mêmes scènes ou presque au carrefour IAI. Là-bas, il n'est pas rare que certains étals côtoient allègrement des bacs à ordures de la société Averda ! Du coup, la collecte des déchets devient un casse-tête.

Phénomène tout de même à relever: aussi paradoxal que cela puisse paraître, ces places, en dépit de leur encombrement, grouillent de monde. Bon nombre d'observateurs s'accordent à dire que ces marchés improvisés sont le fait des commerçants de l'ancienne Gare-routière, qui se déportent sur ces différents sites une fois la nuit tombée. L'une d'entre elles, rencontrée au hasard, confirme: "la journée, je suis à la Gare-routière, puis à la tombée de la nuit je range mes affaires et direction de l'un des échangeurs. Ici aux Charbonnages j'écoule facilement ma marchandise avec les travailleurs qui rentrent à leurs domiciles".

Qu'en disent les autorités chargées de la ville?

**DIRECTION GENERALE COMMUNIQUE**

(Portant Paiement des Pensions du mois de Juin 2018 pour les retraités précédemment domiciliés à PostBank et à la Banque Gabonaise de Développement)

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) informe l'ensemble de ses retraités, autrefois payés par le biais de la PostBank et de la BGD, que les pensions du mois de Juin 2018 seront payées les 05,06, et 09 juillet 2018 de 7h 30 à 15h 30, selon le programme ci-après:

**-Province de l'Estuaire**

- Ceux dont les montants sont inférieurs à 100 000 FCFA seront payés en espèces à la Direction Régionale de BIKELE, à l'Agence d'Akanda et à l'Agence d'Owendo ;
- Les autres retraités dont les montants sont supérieurs ou égaux à 100 000 FCFA devront se rendre au Centre de Paiement Chèques situé à l'immeuble «Batavés», au siège de la CNSS.

**-Intérieur du pays**

Le paiement s'effectuera dans les différentes représentations (Agences et Directions Régionales).

A cet effet, les pensionnés se présenteront aux lieux sus indiqués munis de :

- ✓ Une carte d'assurance biométrique ;
- ✓ une pièce d'identité originale et photocopie en cours de validité (carte nationale d'identité (CNI), Passeport, Carte de séjour) ;
- ✓ Un ancien bulletin de paie.

**Les récépissés de la CNI sans photo ne seront pas acceptés.**

Par ailleurs, pour une meilleure gestion des paiements, la CNSS demande auxdits retraités de fournir un relevé d'identité bancaire (RIB) dans un délai de 2 mois à compter du 05 juillet 2018.

Fait à Libreville le 19 JUIN 2018

Le Directeur Général  
*Nicolas ASSELE*  
Dr. Nicole ASSELE

1432 01 79 73 00

Notre ambition : mieux vous servir

Boulevard de l'Indépendance • B.P. 04 Libreville - Gabon  
Tel : (+241) 01 79 02 00 • Fax : (+241) 01 74 64 25 • Centre d'appels : 142  
www.cnss.gp • facebook : cnssegabon • twitter : cnssegabon • linkedin : cnss-gabon

**afao**  
ISO 9001  
Qualité  
www.afao.gp